



## FAQ COMMENT DEVENIR EXPERTES AU CFC ?

### - Qui peut s'inscrire ?

- Une esthéticienne titulaire d'un CFC uniquement.
- 3 ans d'expérience pratique du métier.
- Doit toujours exercer dans le métier.
- Être membre de l'Association

### - Qui dois-je contacter pour mon dossier et pouvoir m'inscrire ?

La première démarche consiste à **contacter la cheffe-experte** afin de manifester votre intérêt, et de valider ou non votre candidature.

Si votre profil correspond aux critères, votre demande est transmise au Canton, qui constitue le dossier administratif et vous adresse les formulaires nécessaires avant votre inscription au cours de base.

### - Que faut-il faire comme formation ?

Le parcours obligatoire comprend : uniquement après validation de la candidature

- Inscription au cours de base pour expertes organisé par l'HEFP (Haute école fédérale en formation professionnelle) cours disponibles dans plusieurs cantons en ligne ou en présentiel.
- Inscription aux cours spécifique « esthéticiennes » organisés ponctuellement sur demande, également à l'HEFP.

### - Quel est le coût de la formation ?

Vos deux journées de formation à l'HEFP vous seront indemnisées par le canton.

### - Quelle est la rémunération en expertise ?

Les expertes sont indemnisées selon les barèmes fixés par le Canton pour les examens officiels.

Les indemnités comprennent les journées d'expertises, ou corrections, les frais de repas et les KM. À remplir le 1<sup>er</sup> jour d'examen auprès de la cheffe-Experte.